



Rencontres « Animal & Société »

Note à l'attention de M. Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la pêche

Contribution de *Marguerite & Cie*, site internet sur le lapin de compagnie,
au travail du groupe n° 2 « l'animal dans la ville »

Sommaire :

1. Présentation de notre action.....	2
2. Commercialisation des lapins de compagnie.....	4
• 2.1. La vente en animalerie.....	4
• 2.2. La vente par petites annonces.....	5
• 2.3. La vente par un éleveur.....	5
3. Information et éducation des propriétaires, qui forme ?.....	7
• 3.1. L'éducation sur le lieu de vente.....	7
• 3.2. L'éducation par les vétérinaires spécialisés.....	7
• 3.3. L'éducation par les médias et Internet.....	7
4. Présence de l'animal dans l'espace public.....	9
• 4.1. Le lapin de compagnie dans la ville.....	9
• 4.2. Le lapin de compagnie à l'école.....	9
5. Charte sur le bien-être animal.....	11
6. Rôle social de l'animal de compagnie.....	13

1. Présentation de notre action

Marguerite & Cie est un site Internet bénévole, à but non lucratif et consacré essentiellement aux lapins de compagnie vivant en intérieur, c'est-à-dire le plus souvent en milieu urbain. Ce site dédié aux propriétaires de lapins, vise d'une part à les aider à s'occuper de leur animal en respectant ses besoins physiologiques très particuliers et d'autre part à les amener à mieux comprendre son comportement afin qu'ils parviennent à l'éduquer et à tisser avec lui des liens. Créé le 6 décembre 2003, *Marguerite & Cie* n'a cessé de se développer depuis son lancement pour répondre aux demandes d'informations toujours plus nombreuses des internautes propriétaires de lapins : le site a reçu plus de **2 millions de visites** depuis son ouverture, dont 1 million sur la seule année 2007. Il dispose d'un forum de discussion permettant à ses membres d'échanger des informations pratiques et des conseils d'éducation, et aux associations de protection animale de faire circuler leurs informations et leurs offres d'animaux à l'adoption. Il compte aujourd'hui environ **1 500 membres actifs**.

La présence du lapin et des petits mammifères comme animal de compagnie au sein des foyers français ne cesse de croître. D'après les enquêtes réalisées par la SOFRES, en 1998 4,5% des foyers possédaient un lapin ou un rongeur, soit 1,7 millions d'animaux. En 2002, 5,3% des foyers étaient concernés. De 2002 à 2004, le nombre de petits mammifères de compagnie a presque doublé, passant de 2,3 à 4,1 millions. Parallèlement à cet accroissement, le lapin passe lentement du statut d'animal pour enfants au statut d'animal de compagnie à part entière. Toutefois il est bien souvent acheté sur un coup de tête par des personnes qui ne connaissent absolument pas son espèce. Mal préparés et mal informés, les nouveaux propriétaires commettent très souvent des erreurs au sujet du choix de l'alimentation, de l'aménagement de l'habitat ou des soins devant être apportés à leur animal. Le site leur propose des solutions simples répondant à leurs interrogations ainsi qu'une aide personnalisée grâce à un forum de discussion. Le site tente également de les aiguiller vers des vétérinaires spécialisés dans les nouveaux animaux de compagnie (NAC) afin d'assurer aux lapins les meilleurs soins.

Par ailleurs, le comportement du lapin déçoit ou frustre trop souvent son propriétaire qui pensait avoir adopté une affectueuse boule de poils et découvre qu'il n'en est rien/que le caractère et le comportement de son animal de compagnie sont en réalité très complexes. Par manque d'information et de conseils adaptés, le propriétaire se lasse de son lapin et finit par le délaisser. De nombreux animaux sont ainsi relégués dans un garage ou une cave sans attention ni soins, et parfois même abandonnés. Faute de structures spécifiques de placement des lapins, ceux-ci sont très souvent abandonnés dans un champ, une forêt, un jardin public, voire même jetés dans la rue en pleine ville, dans un sac, un carton ou une poubelle. Nous recevons régulièrement des appels à l'aide de personnes sur le point d'abandonner leur animal. Estimant qu'aucun livre, ni vétérinaire ne peut leur venir en aide, elles se tournent en dernier recours vers Internet.

Marguerite & Cie cherche constamment à donner des informations en conformité avec les directives et conseils donnés par de grandes associations anglo-saxonnes de protection des lapins telles que *The House Rabbit Society* et *The Rabbit Welfare Association and Fund*, dont le but premier est le bien-être du lapin de compagnie. Ces associations, gérées par des responsables de refuges, des vétérinaires et des comportementalistes spécialistes du lapin, ont des membres dans le monde entier. Un des objectifs de *Marguerite & Cie* est de mettre en place à terme une association semblable destinée aux francophones.

Depuis quatre ans le site *Marguerite & Cie* a contribué à faire évoluer les comportements, en proposant à ses visiteurs des clefs pour comprendre leur animal et mieux s'en occuper. Nombre de membres et visiteurs sont devenus des propriétaires de lapins de compagnie avertis et exigeants qui participent eux aussi à l'évolution des comportements et militent souvent auprès des professionnels comme des particuliers pour une meilleure prise en charge des lapins de compagnie et pour le respect de ses besoins physiologiques.

L'expérience du site *Marguerite & Cie* nous a permis de cerner les besoins des propriétaires de lapins de compagnie mais aussi les dysfonctionnements ou problèmes qu'ils pouvaient rencontrer au quotidien au sujet de l'achat, de la recherche d'informations fiables, des soins vétérinaires, de l'alimentation ou de l'habitat de leur animal. En tant qu'administratrice et utilisateurs de longue date du site et du forum *Marguerite & Cie*, nous espérons pouvoir apporter une contribution utile à la réflexion du groupe d'étude n°2 « l'animal dans la ville ».

2. Commercialisation des lapins de compagnie

L'adoption d'un NAC est bien souvent le fruit d'un achat impulsif en animalerie. C'est dans ces structures commerciales que se fait le plus souvent le premier achat et que le nouveau propriétaire reçoit ses premiers conseils. Il repart avec un animal et un « kit » recommandé par le vendeur de l'animalerie. En quelques minutes, l'habitat, le mode de vie et l'alimentation se décident, alors qu'il faut parfois des années pour que le propriétaire de l'animal réalise les conséquences des choix erronés faits à cet instant.

2.1. La vente en animalerie

En très grande majorité, les membres de *Marguerite & Cie* ont acheté leur premier lapin en animalerie. Leurs témoignages sont révélateurs de dangereux dysfonctionnements et de négligences au sein de ces établissements.

Le **sevrage beaucoup trop précoce** dont sont victimes les lapins représente le problème majeur de la vente en animalerie. Selon les vétérinaires spécialisés, l'âge idéal du sevrage d'un lapin se situe aux environs de sa huitième semaine. Or, les lapins vendus en animalerie sont souvent âgés d'à peine quatre ou cinq semaines. Sachant que dans de nombreux cas ces lapins sont passés par un grossiste avant d'être mis en vente on peut situer l'âge du sevrage à 3 ou 4 semaines. La conséquence la plus grave de ce sevrage prématuré tient à l'immaturité du système digestif des lapereaux qui en découle et provoque souvent, quelques jours à peine après l'adoption, une entérite de sevrage parfois fatale. L'acheteur n'a malheureusement aucun moyen de vérifier l'âge du lapin qu'il achète et doit se fier aux vendeurs qui indiquent presque toujours un âge compris entre six et huit semaines. Il est également dans l'incapacité de vérifier la provenance de l'animal et ses conditions d'élevage qui n'ont parfois rien à envier à celles des lapins destinés à la consommation. Par ailleurs, la période de la socialisation des lapereaux se situant entre la quatrième et la sixième semaine d'après les spécialistes, elle s'en retrouve considérablement réduite en cas de sevrage précoce.

Les lapins qui parviennent à survivre à l'épreuve d'un sevrage trop précoce doivent encore faire face à des **maladies contagieuses** qui se transmettent très rapidement dans les boxes confinés de transport et de vente. Coryza, pasteurellose, teigne, gale des oreilles ainsi que diverses pathologies favorisées par l'alimentation inadaptée, le confinement, le stress et l'hygiène déplorable sont choses courantes dans les animaleries, sans compter les morsures, perte de poils et pododermatites. De nombreuses animaleries ne respectent pas de quarantaine et font cohabiter des lapins de sexes et âges différents. Ainsi, des « invendus » sains peuvent être contaminés par de nouveaux arrivants. Dans ce contexte, rappelons que les lapins sont parfois mis en vente sans avoir subis les contrôles vétérinaires définis par la réglementation.

Par ailleurs, la **cohabitation de lapins de sexes différents** peut conduire très naturellement à des accouplements. Il n'est pas rare que des lapines soient achetées gestantes en animalerie. L'acheteur souvent novice en lapins, se retrouve ainsi non pas avec un compagnon mais avec 5 voire 8 lapins à gérer sans y avoir été préparé. S'il ne trouve pas d'interlocuteur à même de le conseiller, il risque de commettre des erreurs en cascade et de préférer abandonner les lapereaux. Il arrive qu'en laissant trop longtemps les petits entre eux ils se reproduisent à leur tour ou même avec leur mère. Il est également assez fréquent que la lapine gestante, trop jeune et stressée par son séjour en animalerie puis son adoption ne soit pas apte à s'occuper de sa portée et développe un comportement cannibale. Cette expérience est bien évidemment traumatisante pour le propriétaire.

Les **conditions de détention** des lapins proposés à la vente ne respectent pas, le plus souvent, leurs besoins physiologiques : cages en verre ou plastique surpeuplées et surchauffées, lumière aveuglante, bruit et stress.

La **formation des vendeurs d'animalerie** demeure très insuffisante. Ils n'ont que peu ou pas de connaissances sur les animaux vendus. Dans le meilleur des cas ils se contentent de vendre l'animal comme n'importe quel autre produit et sans apporter de conseils. Mais bien souvent ils donnent des informations erronées voire dangereuses pour la santé de l'animal et recommandent des produits favorisant la croissance du magasin et non celle de l'animal. Ils doivent en effet vendre un « kit » avec l'animal : cage, biberon, râtelier, foin, litière, et aliments. Ces produits, souvent bas de gamme, sont inadaptés : cages trop petites, litières inappropriées et parfois même toxiques, aliments trop riches en graisses, céréales et sucres, etc. S'y ajoutent souvent des friandises très mauvaises pour le système digestif du lapin, ainsi que des produits paramédicaux inutiles voire dangereux, comme certains antiparasitaires par exemple. Les vendeurs conseillent de plus en plus fréquemment de ne pas nourrir le lapereau ou de le mettre à la diète, ne le laissant manger que du foin et de l'eau, pendant trois à sept jours, ce qui perturbe considérablement son système digestif et entraîne parfois sa mort.

Plus généralement, l'achat en animalerie, du fait de la faiblesse de son rôle pédagogique, installe dans l'esprit des propriétaires l'idée que la vie « normale » du lapin se déroule dans une petite cage, avec une alimentation basée sur un mélange de granulés, de la paille ou du foin et un biberon. De ce fait **le lapin leur semble être un animal peu coûteux** et bien pratique car il prend peu de place à la maison. Pourtant, un tel mode de vie chez les particuliers entraîne assez rapidement des troubles du comportement ainsi que de nombreuses pathologies dues au confinement, à une mauvaise hygiène de vie et à une alimentation inadaptée, comme des problèmes digestifs parfois graves, de l'obésité, des problèmes dentaires et des problèmes urinaires. Loin d'être un animal de compagnie peu onéreux, le lapin nécessite, dès son achat, de nombreux frais. Il faut le vacciner, le stériliser, le traiter contre les parasites et les maladies dont il est porteur. Plusieurs centaines d'euros doivent parfois être dépensés dès les premières semaines. Lorsque ces dépenses ne sont pas possibles, le lapin est abandonné ou laissé pour compte jusqu'à sa mort.

Les propriétaires ayant connu de mauvaises expériences avec les animaleries se tournent ensuite vers les petites annonces et les éleveurs de lapins de compagnie, pensant ainsi éviter bien des désagréments. Malheureusement ces deux solutions ne garantissent pas non plus le bien-être et la bonne santé du lapin.

2.2. La vente par petites annonces

Certains particuliers profitent des petites annonces sur internet ou sur support papier pour monter un élevage amateur dans des conditions déplorables : rythme insoutenable pour les lapines reproductrices, hygiène insuffisante... Les petites annonces ne font l'objet d'aucun contrôle, et il n'est pas rare, sur certains sites Internet, de trouver des animaux à la vente dans la catégorie « bonnes affaires ».

2.3. La vente par un éleveur

Les problèmes rencontrés en adoptant chez un éleveur sont moins importants qu'en animalerie, car les lapins à la vente ont été généralement correctement sevrés. Toutefois, les conditions de détention et d'alimentation sont souvent d'une qualité très médiocre. Il n'est pas

rare de voir des amateurs élever des lapins dans leur appartement, leur garage ou leur arrière cour. Certains d'entre eux sont mineurs et font de l'élevage à bas coût avec leur argent de poche. Aucun contrôle vétérinaire n'est effectué chez ces amateurs et on peut là aussi acheter un lapin porteur de parasites ou de maladies contagieuses.

Bien souvent les éleveurs n'ont jamais eu de lapin de compagnie et élèvent leurs lapins comme ceux destinés à l'engraissement en clapier ou petites cages, sur sol grillagé et avec des aliments bas de gamme. Ils donnent des conseils inadaptés à la vie d'un lapin de compagnie et ne font pas la différence entre les animaux destinés à servir de compagnie et ceux destinés à la reproduction. Ils recommandent une alimentation trop riche en protéines et calcium et ne donnent aucune information sur l'éducation et le comportement du lapin.

Pour lutter à notre niveau contre ces phénomènes nous avons interdit la vente d'animaux dans les petites annonces du site Internet *Marguerite & Cie* et de son forum. Nous avons également proscrit la promotion de la reproduction et de l'élevage par des particuliers, interdit les demandes de saillies et favorisé les démarches d'adoption dans des refuges et associations de protection des NAC. Des adresses de refuges et d'associations spécialisées, ainsi que des annonces de sauvetages, sont mises à la disposition des visiteurs et membres du forum. Un guide de l'adoptant est actuellement en préparation et sera remis gratuitement aux refuges et associations qui en feront la demande. Des fiches techniques sur le bien-être et les bases de l'alimentation ont déjà été distribuées et sont utilisées par des refuges français, suisses et québécois.

Afin de garantir le bien-être des lapins destinés à la vente en tant qu'animal de compagnie, il faudrait encadrer très strictement les élevages et imposer une traçabilité de l'animal via un carnet qui serait remis à l'acheteur. Ce carnet indiquerait le lieu et le mode d'élevage, la date de naissance du lapin ainsi que les éventuels traitements et vaccins reçus. Il serait remis avec un guide de l'adoptant contenant les bases de l'alimentation, de l'hygiène, de l'habitat, de la santé, du comportement ainsi que de l'éducation.

La vente en magasins non spécialisés (hypermarchés, magasins de bricolage et jardinage) devrait être interdite.

Un protocole de surveillance vétérinaire spécifique à l'élevage de lapins et rongeurs de compagnie pourrait être mis en place. Ce protocole permettrait une meilleure surveillance sanitaire mais aussi une meilleure information des éleveurs. Mieux informés sur les besoins spécifiques de ces animaux, les éleveurs pourraient perfectionner leurs méthodes d'élevage, notamment en leur offrant une alimentation mieux ciblée et habitat plus adapté.

Le bien-être des lapins évoluerait probablement positivement si une réglementation du prix de vente existait. De nombreux lapins sont bradés à quinze ou vingt euros par les animaleries rendant leur achat facile et peu coûteux. Les lapins de compagnie sont trop souvent présentés comme des animaux peu onéreux alors qu'une récente enquête réalisée sur le forum de *Marguerite & Cie* a montré que le coût moyen d'un lapin en bonne santé s'élevait à environ cinquante euros par mois. Un prix de vente plus élevé permettrait en outre d'augmenter le coût de revient du lapin et donc a priori leur qualité de vie dans les élevages.

3. Information et éducation des propriétaires, qui forme ?

L'information des propriétaires de lapins de compagnie devrait être effectuée en grande partie par le vendeur et le vétérinaire, mais dans les faits il s'avère que c'est rarement le cas. Les propriétaires désemparés se tournent alors vers des livres, médias spécialisés ou sites Internet, avec plus ou moins de réussite. Il est difficile pour un novice de faire le tri entre une multitude d'informations souvent contradictoires.

3.1. L'éducation sur le lieu de vente

Comme expliqué dans le point 2, on ne peut attendre des vendeurs d'animalerie aucun conseil de qualité relatif aux bases de l'alimentation des lapins, à leur habitat et encore moins à leur éducation. S'agissant des petits mammifères, ils se contentent bien souvent de les vendre en tant « qu'animaux pour enfants » et « animaux peu coûteux et peu contraignants ». Leur principal but étant d'assurer la vente des produits qu'ils distribuent, ils n'ont donc aucun intérêt de recommander une alimentation naturelle à base d'herbes sauvages ou de légumes. Pire, ils tentent même de la décourager en assurant aux acheteurs qu'elle conduirait de leur lapin à la mort. La vente d'animaux en animalerie n'est donc pas compatible avec une information objective de l'acheteur, trop de facteurs commerciaux entrant en jeu.

3.2. L'éducation par les vétérinaires spécialisés

Les propriétaires d'animaux de compagnie se tournent naturellement vers leur vétérinaire pour obtenir des informations fiables sur l'alimentation et la santé de leur lapin. Là encore, ils se heurtent très souvent à un manque de qualification. Les vétérinaires non spécialistes NAC participent à la désinformation sur ces animaux, leur formation généraliste n'abordant que très brièvement les nouveaux animaux de compagnie. En outre, cette formation est rarement mise à jour au cours de leur carrière, même si les vétérinaires français sont de plus en plus nombreux à se rendre à des congrès consacrés aux NAC.

Les vétérinaires véritablement spécialisés dans les NAC sont peu nombreux en France et leur planning déjà chargé ne leur laisse pas le temps d'assurer la formation de leur clientèle dans le cadre de leur clinique. Afin d'apporter à leurs clients les informations qu'ils recherchent certains spécialistes NAC publient des ouvrages grand public, généralement de bonne qualité et assez complets, mais qui se focalisent sur les sujets vétérinaires et négligent le comportement et l'éducation qui sont pourtant l'une des principales source d'inquiétude des propriétaires et d'abandon des NAC.

3.3. L'éducation par les médias et Internet

Les médias traditionnels (presse écrite et audiovisuelle) participent eux aussi à la désinformation du grand public sur les petits mammifères. Même lorsqu'ils donnent des informations de qualité satisfaisante, ils présentent presque toujours le lapin et les autres NAC comme des animaux peu chers, peu encombrants et idéaux pour les enfants. Là aussi, rares sont les articles consacrés au comportement de l'animal, à son bien-être et à son éducation.

Le propriétaire néophyte finit alors par se tourner vers Internet pour tenter de trouver de l'aide. Les sites consacrés aux lapins sont très nombreux, si bien qu'il est difficile pour un débutant de faire la part des choses entre les idées préconçues tirées de vieux livres obsolètes, et les informations pertinentes. Internet peut parfois devenir un fabuleux outil de

désinformation. Mais on trouve aussi sur le net, fort heureusement, des documents de très grande qualité, introuvables ailleurs, notamment sur des sites anglo-saxons. De nombreux spécialistes et comportementalistes NAC britanniques ou américains mettent à la disposition du grand public des articles très pointus dans tous les domaines : habitat, alimentation, comportement, santé. Ces articles sont généralement publiés par les associations de défense du bien-être du lapin de compagnie : l'intervention de spécialistes NAC sur Internet, par l'intermédiaire de publications en ligne, est un gage de qualité de l'information pour l'internaute.

En l'absence de source d'information officielle, Marguerite & Cie essaie de proposer à ses visiteurs l'information la plus fiable possible. Ceux-ci peuvent consulter une large bibliographie et ainsi vérifier l'origine et la qualité des informations. Nous leur fournissons des références d'ouvrages spécialisés ainsi que des liens vers des articles publiés sur internet par des vétérinaires ou des comportementalistes NAC. Nous les dirigeons également vers un vétérinaire spécialiste lorsque les conditions nécessaires à la santé ou au bien être de l'animal ne sont pas assurées. En opérant quotidiennement la modération du forum de discussion, nous essayons de vérifier si les réponses apportées par les participants respectent notre charte et n'apportent pas d'informations erronées. Notre action, qui demeure isolée et non officielle, est cependant insuffisante.

Aussi, il semble important que les propriétaires de NAC reçoivent dès le départ une information rédigée par des spécialistes de chaque espèce qui leur permettra de mieux éduquer leur animal de compagnie. A l'heure actuelle, les ressources pédagogiques et informations diverses sur les différentes espèces de NAC sont difficiles à trouver et non officielles. Or, s'il était mieux informé, l'acheteur pourrait décider de différer son achat afin de prendre le temps d'y réfléchir et de préparer l'arrivée de son nouvel animal de compagnie, ou même de l'annuler ce qui éviterait un grand nombre d'abandons.

Un guide officiel remis lors de l'achat devrait définir les besoins spécifiques de chaque espèce en termes d'alimentation, d'habitat, de comportement, de santé et d'éducation. Il pourrait également fournir des informations complémentaires, telles que des adresses de vétérinaires spécialisés, des références de sites Internet habilités et d'ouvrages de qualité.

4. Présence de l'animal dans l'espace public

4.1. Le lapin de compagnie dans la ville

Les NAC sont généralement confinés en intérieur et n'occupent que peu ou pas l'espace public. Le lapin de compagnie est un animal compatible avec un mode de vie urbain. Il n'occasionne pas de troubles de voisinage ni de nuisances sonores ou olfactives. Sa présence en logement collectif ne pose donc aucun problème. Parallèlement à ce constat, on note malheureusement que les abandons de lapins sont de plus en plus fréquents dans des poubelles d'immeubles, au milieu des débris, dans des sacs poubelles, ou encore dans un carton posé sur le trottoir ou dans un hall d'immeuble, avec la simple mention « à donner ».

Une campagne d'information publique pourrait être mise en place, qui diffuserait des numéros de téléphone et adresses d'associations recueillant des NAC et pouvant se charger de leur trouver une famille d'accueil provisoire ou un adoptant, afin que cessent ces abandons sauvages.

4.2. Le lapin de compagnie à l'école

Le principal lieu public dans lequel le lapin de compagnie est présent est l'école. Plusieurs visiteurs de *Marguerite & Cie* nous ont signalé des cas de maltraitance de petits mammifères en milieu scolaire. Cette maltraitance allant d'un habitat inadapté à l'absence totale de soin entraînant la mort de l'animal.

En cherchant des informations sur les conditions de détention des animaux en classe sur le site Internet d'un IUFM, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir des fiches techniques proposant de pratiquer l'élevage du lapin à l'école, sans que l'avenir des lapereaux mis au monde ne soit préparé. Les informations mises à la disposition des enseignants dans ces fiches sont obsolètes et les conditions de logement de l'animal qu'elles proposent sont bien souvent inadmissibles : confinement en cage trop petite, exposition au stress, au bruit et à la lumière pendant les périodes de repos de l'animal, alimentation inadaptée. L'animal est abandonné à son triste sort le week-end et confié à des familles pendant les vacances.

On peut s'interroger sur l'apport pédagogique que représente la présence d'animaux en classe. On trouve pourtant sur Internet des ressources pédagogiques sur « l'élevage dans le cadre de la classe » et « les lapins, exploitations pédagogiques ». Cette documentation évoque certes « l'occasion de responsabiliser nos élèves en leur confiant des tâches dont dépendent le bien-être et la santé de nos objets d'étude », mais les informations données aux élèves et les conditions de détention des animaux ne leur permettent pas cette responsabilisation. Elles conditionnent au contraire les enfants à considérer le lapin ou les autres petits mammifères comme des animaux qui peuvent rester 24h/24 dans une petite cage sans éducation ni soins particuliers en dehors du remplissage de la gamelle et du changement de litière. Elles véhiculent également l'idée que le lapin est avant tout destiné à se reproduire facilement, ce qui risque d'encourager les enfants à faire mettre bas chez eux à de « petites boules de poils » qui seront ensuite bien difficiles à faire adopter.

Pour que la présence d'un animal soit bénéfique aux enfants, il faut une véritable interaction entre le lapin et les humains, qui ne passe pas uniquement par le changement de la gamelle ou de la litière, mais par une réelle communication via par la parole, le jeu et

l'éducation de l'animal. Or, de telles exigences semblent difficilement compatibles avec les emplois du temps déjà chargés des élèves et des enseignants.

Afin de garantir le bien être des lapins au sein de l'école il faudrait interdire leur présence au sein des classes et n'autoriser leur détention qu'en enclos de grande taille avec un ou plusieurs congénères dans un espace collectif. Ceci permettrait aux lapins d'avoir une vie sociale indispensable à leur équilibre. Ils ne seraient plus tributaires de l'attention que les enfants peuvent ou non leur porter. Un contrôle vétérinaire semestriel permettrait de contrôler la santé du lapin et d'effectuer les vaccinations recommandées.

La détention de ces lapins ne devrait être autorisée par le rectorat que si l'instituteur est titulaire d'un certificat de capacité et s'engage à venir nourrir et soigner les animaux même pendant les vacances scolaires, week-end et jours fériés.

5. Charte sur le bien-être animal

Le bien-être animal passe par le respect de ses besoins physiologiques. Si ces besoins ne sont pas respectés, l'animal développe des troubles du comportement ou des maladies. Pour établir une charte du bien-être de l'animal de compagnie, il pourrait être intéressant de s'inspirer des critères d'évaluation préconisés par le *Farm Animal Welfare Council*, désignés sous le terme de charte des *Five freedoms* :

- absence de faim, de soif et de malnutrition,
- présence d'abris et d'enclos appropriés garantissant le confort,
- absence de maladie et de blessure,
- absence de stress,
- respect de l'expression des comportements normaux/naturels de l'espèce.

Les NAC sont souvent achetés en raison de leur petite taille, qui laisse à penser que l'animal prendra peu de place et ne demandera ni éducation ni soins compliqués. Les rongeurs et les lapins ont la réputation de ne passer leur vie qu'à manger et dormir. Les animaleries confortent souvent l'acheteur dans cette idée. Ils sont donc **confinés dans des cages trop petites** les limitant dans leurs mouvements. En aucun cas ils ne peuvent exprimer les comportements normaux de leur espèce. Pourtant, un lapin a besoin de pouvoir bouger, sauter et courir afin de développer une musculature convenable et consolider son squelette, tandis que l'inactivité et ce confinement provoquent chez lui des pathologies telles que l'obésité, les faiblesses cardiaques, la fragilité osseuse, les pododermatites et les problèmes urinaires et digestifs.

L'**alimentation** recommandée par les vendeurs d'animaleries ne répond pas aux besoins nutritionnels de l'espèce concernée : les pathologies les plus fréquemment rencontrées chez les lapins sont très souvent engendrées par une alimentation néfaste pour leurs systèmes urinaire, digestif et dentaire.

Par ailleurs, chaque espèce a des **besoins sociaux** spécifiques qui sont souvent ignorés par les adoptants. Certaines espèces ont besoin d'un congénère, d'autres au contraire doivent rester seules. Par manque d'information sur les cohabitations au sein d'une même espèce, les adoptants risquent de mettre leurs animaux en danger ou de leur causer un stress qui pourrait être évité.

Le propriétaire doit être informé sur les **soins de base** qu'il doit apporter à son animal au quotidien et s'engager à soulager la douleur de son animal et à le faire suivre régulièrement par un vétérinaire.

Il faudrait aussi en finir avec l'animal qui sert de cadeau à l'attention des enfants. Les petits mammifères en sont particulièrement victimes du fait de leur petite taille et de la présentation qui est faite d'eux dans les médias et sur les lieux de vente, notamment à Pâques

Les conséquences sont multiples :

- l'animal est laissé pour compte quelques semaines seulement après l'achat, car l'enfant se lasse rapidement de ce « jouet »,
- il subit parfois les caprices de l'enfant qui le maltraite et oublie même parfois de le nourrir, quand il ne partage pas ses bonbons ou son goûter avec lui, l'empoisonnant ainsi petit à petit,

- il est abandonné, parfois de manière très violente : relâché dans la nature ou jeté dans une poubelle,
- l'animal n'a pas accès au soins, car les parents qui ont acheté un animal à bas prix refusent d'investir dans des soins vétérinaires (l'animal souffre ou agonise sous les yeux de l'enfant, puis les parents tuent parfois eux-mêmes l'animal pour éviter de payer une euthanasie).

Les associations Britanniques de protection des animaux de compagnie se sont appuyées sur cette charte des « *five freedoms* » pour élaborer une charte du bien être des animaux de compagnie. Il serait bien évidemment nécessaire d'adapter cette charte à chaque espèce et de mettre à la disposition des acheteurs des fiches techniques disponibles sur les lieux de vente de NAC, chez les vétérinaires ainsi que sur le site du ministère de l'Agriculture.

Depuis 4 ans, *Marguerite & Cie* s'attache à aider mais aussi à éduquer les propriétaires de lapins de compagnie. Petit à petit les images du « lapin jouet » et du « lapin peluche » s'effacent au profit d'un réel intérêt pour cet animal. Alors qu'à sa fondation les questions posées sur le forum de discussion portaient presque exclusivement sur la santé ou l'habitat, la question du bien-être de l'animal est désormais devenue centrale.

En suivant les conseils d'éducation et en apprenant à comprendre leur lapin, les propriétaires ont amélioré le bien-être de leur animal, mais aussi la qualité de leur relation avec lui. Plus le bien-être de l'animal est recherché avec patience et constance par son maître, plus leur relation est riche, plus l'attachement est fort et plus le risque d'abandon est faible.

6. Rôle social de l'animal de compagnie

Un animal pouvant exprimer son caractère et ses instincts s'épanouit, et il est tout à fait capable de s'adapter à la cohabitation imposée avec l'humain. Dans le cas du lapin, on observe que c'est un animal qui a conservé tous ses instincts et que son comportement est identique à celui du lapin de garenne, malgré des siècles de domestication. La seule différence réside dans sa gestion du jour et de la nuit. Le lapin domestique s'est adapté au rythme de vie de l'homme, il est devenu beaucoup plus diurne que son cousin sauvage, et il cherche constamment à s'adapter aux activités de ses maîtres. Ses besoins physiologiques étant satisfaits, il est plus disposé à observer les humains et à interagir avec eux.

Concernant le lapin on peut noter certains bénéfices pour le propriétaire de l'animal :

- s'occuper quotidiennement d'un animal oblige certaines personnes à se reprendre en main et à se plier à une discipline qu'elles avaient oubliée (heures de repas fixes, hygiène de l'habitat, courses alimentaires) ;
- caresser, toiletter et masser l'animal participe au bien-être des humains, ces soins détendent autant l'animal que celui qui pratique ces gestes ;
- le lapin ayant besoin d'une alimentation riche en végétaux frais, on observe qu'un grand nombre de propriétaires de lapins habitués à une alimentation industrielle se tournent vers une alimentation plus saine et plus équilibrée en partageant les légumes de leur lapin, en fréquentant les marchés ou en pratiquant le jardinage. Ils découvrent une variété insoupçonnée de légumes et apprennent à les cuisiner voire à les cultiver : l'animal participe ainsi indirectement à la diversité alimentaire des humains avec lesquels il vit, et nous avons pu également observer que certains se passionnaient pour la botanique ou entreprenaient des randonnées pour pouvoir améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation de leur animal, alors que ces deux activités ne les intéressaient pas à l'origine ;
- rencontrer d'autres passionnés, échanger des informations est une façon pour certains de se resocialiser par le biais de leur animal. L'animal permet de les sortir de leur isolement en devenant un sujet de conversation facile, il sert de passerelle vers des relations ouvertes par la suite sur d'autres sujets.

Du fait de son confinement et de son double statut d'animal de compagnie et d'animal de boucherie, le lapin a été considéré très longtemps comme un animal sans intérêt. Effectivement si l'on ne respecte pas ses besoins fondamentaux, il devient soit totalement amorphe, soit très agressif, et le lien affectif avec son propriétaire est rompu.

Heureusement une telle situation n'est jamais définitive. Lorsque les propriétaires inquiets et fatigués trouvent enfin des explications et des solutions à leurs problèmes, leurs lapins s'épanouissent et deviennent des compagnons extrêmement attachants. Nous recevons très régulièrement des témoignages de visiteurs qui ont changé leur façon d'appréhender leur animal et qui se sentent valorisés par les progrès de comportement très visibles de celui-ci.

Réussir à rendre l'animal heureux rend heureux le propriétaire qui peut ensuite s'investir davantage dans cette relation, mais aussi dans d'autres activités annexes, telles que la protection animale, le jardinage, la randonnée, les rencontres entre amateurs, la création d'un site Internet, la modération d'un forum de discussion, la formation professionnelle dans le domaine de la santé animale, etc.

D'animal de clapier, le lapin de compagnie devient aujourd'hui pour certaines personnes un vecteur d'ouverture sur les autres et de participation active à la vie en société.